

**Communication à l'attention des
Médecins généralistes et pédiatres**

Bruxelles, le 29 avril 2024

Direction Santé et Aide aux personnes
Cellule de Médecine Préventive et Gestion
des risques
notif-hyg@vivalis.brussels

Concerne : augmentation des cas de rougeole/vigilance concernant à la vaccination

Cher/Chère docteur.e,

1. Contexte actuel en région de Bruxelles-Capitale

Nous attirons votre attention sur la recrudescence des cas de rougeole observée depuis février 2024 en région bruxelloise. Le nombre de cas positifs à la rougeole recensés est de 18 en mars 2024 et de 21 jusqu'au 25 avril 2024. A titre de comparaison, il y avait 12 cas sur l'année 2023. Actuellement, la majorité des cas sont signalés chez les enfants de 1 à 10 ans et des écoles bruxelloises sont touchées. Heureusement, le nombre d'infections graves chez les personnes à risque de complications reste faible.

La Cellule de Médecine Préventive et de Gestion des risques de Vivalis travaille conjointement avec les infirmières scolaires, les partenaires de l'ONE et des autres régions pour surveiller l'émergence de cas dans les écoles et pour protéger la santé de toutes et tous.

La couverture vaccinale contre la rougeole en région de Bruxelles-Capitale reste stable mais insuffisante. Ceci permet l'émergence de cas dans des poches de sous-vaccination : personnes incomplètement vaccinées ou non vaccinées. La situation n'est pas alarmante, mais nous tenons à souligner l'importance du statut vaccinal et d'en faire un élément de vigilance en consultation.

2. Rappels concernant la rougeole, une maladie à déclaration obligatoire

- Les complications de l'infection par la rougeole peuvent entre autres inclure la pneumonie, l'encéphalite, l'otite moyenne, la diarrhée et des infections bactériennes secondaires.
- Les nourrissons, les enfants de moins de 5 ans, les personnes immunodéprimées, les femmes enceintes et les adultes courent un risque plus élevé de complications, de maladies graves et de décès suite à une infection par la rougeole.
- **Le virus de la rougeole est extrêmement contagieux**, avec un Rt d'environ 12-18 (1 personne infectée peut contaminer 12 à 18 personnes), et on estime ainsi que 90% des personnes non immunisées exposées au virus seront infectées. La transmission est aérienne, et bien que les



membres du ménage, les amis proches, les camarades de classe et de chambre du cas index présentent le risque d'infection le plus élevé, il peut suffire d'être dans un espace fermé mal ventilé pendant plus de 15 minutes avec une personne contagieuse pour devenir infecté, ou même par contact direct, le virus étant résistant sur les surfaces inertes jusqu'à 2h.

3. Le seul traitement : la vaccination

- La vaccination en 2 doses avec le vaccin R-R-O (Rougeole-Rubéole-Oreillons) est la seule protection efficace contre la maladie (plus de 97%).
- Le calendrier de vaccination contre la rougeole comprend deux doses du vaccin R-R-O :
 - 1ère dose à l'âge de 12 mois
 - 2ème dose à l'âge de 7 (ou 11 ans), en 2^{ème} (ou 6^{ème}) année primaire, dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹.
 - 2ème dose à l'âge de 9 (ou 10 ans), en 4^{ème} (ou 5^{ème}) année primaire, dans les écoles de la Communauté Flamande².

4. Recommandations

→ Vérifiez le statut vaccinal des enfants et des jeunes adultes, motivez la vaccination si une ou deux doses manquent et documentez tout dans le dossier médical.

- A. Si vous ne pouvez administrer qu'une première dose de R-R-O au-delà de l'âge de la deuxième dose, il est important de proposer et d'enregistrer également la **deuxième dose un mois plus tard**. Ceci est le schéma de rattrapage de ce vaccin.
- B. En l'absence de document de vaccination, l'enfant ou l'adulte est considéré comme non vacciné.
- C. La deuxième dose de R-R-O n'est pas un vaccin de rappel. Il s'agit d'une "seconde chance" pour les personnes qui n'ont pas développé de réponse immunitaire après la première dose et qui ne sont donc toujours pas protégées. On estime que 4 à 5 % des personnes vaccinées ne développent pas de réponse immunitaire après la première vaccination.
- D. Les personnes ayant **déjà eu la rougeole** (une grande partie de la population née avant 1970) ou qui ont reçu deux vaccins sont protégées et n'ont pas besoin d'être vaccinées.
- E. Les personnes nées **entre 1970 et 1985** ont une forte probabilité d'être actuellement insuffisamment protégées contre la rougeole parce qu'elles n'ont peut-être reçu qu'une seule dose. Vous pouvez donc encore protéger ce groupe de manière proactive en complétant leur schéma de vaccinations.
- F. Les vaccins pour la vaccination contre la rougeole peuvent être commandés gratuitement par les vaccinateurs via eVax pour les patient.es âgé.es de moins de 18 ans.

¹ Au cours de l'année scolaire 2023-2024, une double cohorte d'élèves sera vaccinée, à savoir les élèves de 2^{ème} année (7 ans) et ceux de 6^{ème} année (11 ans). A partir de l'année scolaire 2024-2025, la deuxième vaccination R-R-O sera proposée systématiquement en 2^{ème} année.

² Au cours de l'année scolaire 2023-2024, une double cohorte d'élèves sera vaccinée, à savoir les élèves de 4^{ème} année (8 ans) et ceux de 5^{ème} année (9 ans). A partir de l'année scolaire 2024-2025, la deuxième vaccination R-R-O sera proposée systématiquement en 4^{ème} année.




→ **Isolez, testez et déclarez les cas dès la suspicion clinique**

- A. Prenez des mesures de protection dans tous les cas de rougeole pour minimiser le risque de transmission à d'autres personnes.
- B. La rougeole est une des maladies à déclaration obligatoires dès suspicion. Déclarez les cas de rougeole aux **inspectrices et inspecteurs régionaux de la santé** via [Matra](#) ou par mail Notif-Hyg@vivalis.brussels.
- C. La vaccination d'urgence **est à proposer** dans les 72h post-exposition d'un cas de rougeole chez un.e patient.e non vacciné.e et **est toujours recommandée au-delà** afin d'améliorer la compliance à la vaccination. Nous souhaitons également attirer l'attention sur le fait qu'il est préférable de ne pas retarder une vaccination.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration et nous ne manquons pas de vous tenir au courant de l'évolution de la situation.

Cordialement,

<p>Dr. Adrae Taame</p>  <p>Médecin inspecteur d'hygiène de Vivalis</p>	<p>Nathalie Noël</p> <p>Fonctionnaire dirigeante de Vivalis</p>
---	---